



Une initiative  
du **Conseil départemental**  
des **Vosges**



**Stratégie**

**Vosges**

**Biodiversité**

**2024-2028**

**VOSGES**  
**transition**  
**écologique**

**VOSGES.FR**



## Édito

- Le département des Vosges est riche d'une biodiversité remarquable qui est un marqueur de sa culture et de son identité. Grâce à la forte diversité des milieux et de ses paysages encore préservés, le territoire est attractif.

Si la biodiversité remarquable ou les espèces protégées sont déjà largement prises en compte dans les politiques publiques, la biodiversité « ordinaire » est souvent délaissée. Il est donc essentiel de mieux la préserver afin que demain, nous ne devions pas tout protéger.

En plus de son action quotidienne sur les Espaces Naturels Sensibles et en complémentarité avec les stratégies nationale et régionale, le Département des Vosges exprime sa volonté de jouer un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité.

En proposant des actions concrètes dans tous ses domaines d'intervention (eau et environnement, aménagement du territoire, routes, bâtiments, agriculture, tourisme, éducation, insertion...), le Département des Vosges démontre son engagement pour préserver l'avenir de notre environnement.

Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui par leur contribution ont permis d'aboutir à cette Stratégie Vosges Biodiversité.

François VANNSON  
Président du Conseil départemental des Vosges



## Renforcer les politiques de protection de la biodiversité

---

Les Vosges disposent d'un large panel de milieux naturels encore en bon état. Ainsi en cohérence avec les stratégies européenne, nationale et régionale, il s'agit d'augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés afin d'assurer le bon fonctionnement en réseau des écosystèmes et pérenniser voire augmenter les réservoirs de biodiversité.

---

- ✓ Préservation des espaces naturels sensibles par la maîtrise foncière ou d'usage au profit des collectivités ou du Département.
  - ✓ Mise en place d'une convention de protection entre le Département et les porteurs de projet Espaces Naturels Sensibles (ENS) afin d'encadrer le financement, la gestion, la valorisation et la communication sur les sites préservés.
  - ✓ Affirmation et renforcement du partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL) pour la protection des sites.
  - ✓ Promotion de l'utilisation des Obligations Réelles Environnementales dans la préservation d'ENS.
  - ✓ Partenariat avec l'Etat pour faire reconnaître les ENS protégés comme des zones de protection forte (aires protégées).
  - ✓ Être force de proposition auprès de la Région pour la création de nouvelles réserves naturelles sur le département.
  - ✓ Accompagnement à la création d'une réserve foncière de terrains en zones humides.
-

## Restaurer la biodiversité

Il s'agit de travailler sur la nature « ordinaire » en la préservant et en améliorant ses capacités d'accueil pour la faune et la flore mais également sur des espaces ou des espèces plus remarquables afin de leur permettre de se développer et réaliser leur cycle biologique. Cela passera par des changements de pratiques en interne et un accompagnement de partenaires.

- ✓ Partenariat dans les plans d'action en faveur d'espèces et de milieux menacés.
- ✓ Mise en place d'un plan arbres (haies, vergers, arbres d'alignement).
- ✓ Amélioration de la biodiversité sur les sites du Département (hors collèges) par de petits aménagements.
- ✓ Mon collège au naturel : Végétalisation des cours de collèges et aménagements pédagogiques en faveur de la biodiversité.
- ✓ Soutien aux projets de collectivités d'amélioration de la nature dans les espaces urbanisés.



Ilot de verdure au collège de Rambervillers © Arthur Perrin

## Gérer durablement la biodiversité

Cet objectif vise à inclure des actions en faveur de la biodiversité dans les actions de gestion que le Département peut avoir sur ses différents sites et dans ses différentes politiques. Il doit permettre de préserver certains milieux et certaines espèces afin d'améliorer leur résilience et de limiter l'introduction et le développement d'espèces exotiques envahissantes.

- ✓ Elaboration des plans de gestion des ENS avec la mise en place de comité de gestion et d'après la méthodologie du Cahier Technique numéro 88.
- ✓ Expérimentation de la libre évolution comme mode de gestion sur certains ENS.
- ✓ Animation et valorisation des 4 vergers conservatoires départementaux.
- ✓ Diffusion de l'atlas départemental des paysages.
- ✓ Réflexion sur une politique durable de soins à la faune sauvage.
- ✓ Association du service en charge de la biodiversité en amont des projets d'aménagement du Département afin de bien prendre en compte la séquence «Eviter, Réduire, Compenser».
- ✓ Instauration d'une gestion différenciée des espaces verts en limitant les tontes même au siège.
- ✓ Poursuite et amélioration de la gestion des plantes exotiques envahissantes en bordure de route départementale.
- ✓ Poursuite du fauchage tardif et prise en compte des espèces patrimoniales.
- ✓ Prise en compte de la biodiversité dans la gestion et préservation des prairies de l'aéroport, inventoriées en ENS.
- ✓ Production de végétaux locaux sur des propriétés du Département.

## Accélérer la restauration des continuités écologiques

Afin de permettre aux espèces de réaliser leur cycle de vie et de favoriser leur capacité d'adaptation, il est essentiel de maintenir et de restaurer la trame verte et bleue. Cette dernière est fortement impactée par les activités humaines notamment les infrastructures de transport ou encore l'extension des zones urbaines. A ce titre le Département via son réseau routier a une forte responsabilité sur le rétablissement de ces continuités.



- ✓ Etablissement d'une stratégie pluriannuelle pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur les ouvrages d'art du Département.
- ✓ Identification des zones de collisions régulières avec la faune et proposition de solutions.
- ✓ Lutte contre la pollution lumineuse pour protéger la biodiversité nocturne (Trame noire), éclairage raisonné sur tous les sites du Département.
- ✓ Apport d'accompagnement financier et en ingénierie des projets de restauration des cours d'eau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB).

## Lutter contre les pollutions de toute nature en privilégiant leur réduction à la source

Afin d'améliorer le fonctionnement des milieux naturels et de permettre aux espèces de survivre et de se développer, il est important de limiter la pollution.

De par ses compétences, le Département peut agir directement sur ses infrastructures en évitant l'arrivée de polluants dans le milieu naturel, mais il peut également aider les collectivités à en faire de même via ses services d'ingénierie.



Déneigement des routes © JL DICOM

- ✓ Limitation de l'utilisation de produits de déneigement routiers.
- ✓ Favorisation des noues d'infiltration et amélioration de l'entretien des bassins.
- ✓ Assistance au suivi du bon fonctionnement des systèmes d'épuration via le Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations de Epuration.

## Préserver la ressource et la qualité de l'eau

Le changement climatique a augmenté les périodes de sécheresses et a révélé la fragilité des Vosges vis-à-vis de la ressource en eau tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il convient donc au Département d'agir sur ces pratiques pour limiter les prélèvements et favoriser la recharge des nappes.

- ✓ Poursuite des actions d'économies d'eau sur les sites du Département.
- ✓ Développement de la récupération et l'utilisation des eaux de pluie sur les sites du Département.
- ✓ Mise en place d'actions visant à favoriser l'infiltration de l'eau et la désimperméabilisation des surfaces sur les sites du Département hors collèges.
- ✓ Apport d'ingénierie dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement notamment avec les Services d'Assistance Technique.

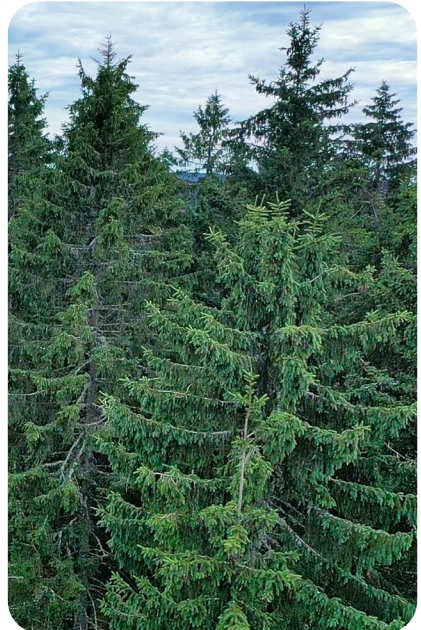


Tourbière de Jemnaufaing © J. Muller CD88



## Favoriser une agriculture, une gestion forestière et des énergies renouvelables favorables à la biodiversité

Les surfaces agricoles et forestières représentent des surfaces importantes sur le département, il s'agit donc d'essayer de concilier leur objectif de production avec des enjeux environnementaux en renforçant la résilience des écosystèmes forestiers et prairiaux mais aussi en préservant la biodiversité et les services rendus par ces milieux.



Forêt d'épicéas des Hautes-Vosges  
© Exp'Laura

- ✓ Mise en place d'un ou plusieurs « plan herbe » sur le département.
- ✓ Intégration des enjeux de biodiversité et de paysage dans la réflexion départementale engagée pour l'accélération des énergies renouvelables.
- ✓ Poursuite de la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements fonciers.
- ✓ Gestion de la forêt de Tignécourt de manière à renforcer la résilience de l'écosystème forestier et préserver la biodiversité et les services rendus.

## OBJECTIF H

## Mobiliser les citoyens, associations, collectivités et entreprises pour la biodiversité et l'eau

Pour que les enjeux de biodiversité soient intégrés par tous, il convient de les prendre en compte dans les pratiques sportives, culturelles, éducatives et touristiques. De par ses multiples compétences, le Département dispose donc de plusieurs canaux pour toucher un public varié et diffuser des messages en faveur de la biodiversité.

- ✓ Etablissement d'une stratégie de valorisation des Espaces Naturels Sensibles.
- ✓ Sensibilisation des propriétaires d'ENS aux bons gestes pour conserver ces milieux (publication VosgesMag et site internet, fiche conseil par milieu).
- ✓ Développement de partenariats avec les lycées agricoles pour des chantiers éducatifs sur les ENS.
- ✓ Actions favorables aux insectes pollinisateurs (Plan Pollinizz).
- ✓ Communication auprès des vosgiens pour les aider à agir en faveur de la biodiversité ordinaire (bons gestes sur l'accueil de la faune, économies d'eau, entretien du jardin, charpentes...).
- ✓ Mise en place de conseillers eau et biodiversité du quotidien (bons gestes comme les conseillers rénovation énergétique ou numérique).
- ✓ Développement d'actions pédagogiques à destination des scolaires.
- ✓ Organisation de formation avec les structures d'insertion afin de les sensibiliser à la biodiversité et de les aider à développer des compétences dans l'entretien des milieux naturels.
- ✓ Encadrement de l'utilisation de la biodiversité dans les démarches d'attractivité touristique.
- ✓ Intégration de critères de biodiversité dans les partenariats « Je vois la vie en Vosges ».



Paon du jour à Granges-Autmonzey © J. Solvery DICOM

- ✓ Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques de loisirs et sports de nature.
- ✓ Prise en compte de la biodiversité dans les évènements soutenus par le Département.
- ✓ Soutien aux projets d'aménagement de sites naturels à vocation pédagogique des collectivités.
- ✓ Soutien aux actions structurantes de connaissance, d'éducation et de préservation de la biodiversité conduite par les associations.



Mare ENS de Tignécourt © J. Muller CD88



**CONTACT**

---

**Jérémy MULLER**

Chargé de mission milieux naturels et aquatiques

**Direction des Collectivités et de la Transition Écologique**

Tél. : 03 29 30 35 19 / E-mail : [jmuller@vosges.fr](mailto:jmuller@vosges.fr)

---

**Plus d'infos sur [vosges.fr/transitionecologique](https://vosges.fr/transitionecologique)**

